

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 81 (2019)

Heft: 3

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un équipement de protection individuel est indispensable à la préparation de la bouillie. Photo: Amazone

Produits phytosanitaires, travailler en sécurité

Celui qui applique un produit phytosanitaire doit s'informer préalablement des dangers pour la santé et des mesures de protection nécessaires.

Heinz Röthlisberger

Avec l'utilisation de moyens de protection des plantes, la loi exige des mesures de sécurité considérables. Celui qui veut employer des produits chimiques au niveau professionnel ou industriel a besoin d'une autorisation spéciale et de démontrer qu'il possède les connaissances spéciales nécessaires. Ceci vaut aussi en agriculture. Des cours et des examens sur ce thème sont en principe organisés dans les écoles d'agriculture cantonales. Fondamentalement, le principe est que les produits phytosanitaires ne peuvent être appliqués que par des spécialistes au bénéfice d'un permis de traiter ou sous la responsabilité d'un titulaire de ce permis.

Protection personnelle

La manipulation des produits phytosanitaires nécessite un équipement de protection individuel (EPI). En font partie: capuche ou coiffe, lunettes de protection ou protection du visage, protection respiratoire jetable ou réutilisable, gants résistants aux produits chimiques, bottes en caoutchouc ou chaussures de travail solides. Attention: il ne faut utiliser que des EPI intacts. Après le traitement, les habits de protection, les chaussures et les gants

sont à laver avant d'être enlevés. Retirer les gants toujours en dernier, car il faut considérer les EPI comme contaminés.

Préparation de la bouillie

Le plus grand risque pour la santé est encouru pendant la préparation de la bouillie. Il est plus élevé lors de cette opération, parce que l'on travaille avec le produit concentré. Prudence avec des ouvertures placées en hauteur, au niveau du visage, où des projections peuvent atteindre les yeux.

Cabine

L'application avec une cabine de tracteur fermée (cat. 4) avec filtre à charbon actif réduit les risques de contamination par les produits de traitement. Dans le cas où les filtres de cabine doivent être remplacés, cela vaut la peine d'investir dans un filtre à charbon actif proposé par le fabricant du tracteur. Pour la protection des chauffeurs par rapport aux substances dangereuses, les cabines sont divisées en quatre catégories, selon la norme DIN « EN 15695 »:

- catégorie 1: cabines qui n'offrent aucune protection contre les poussières, les aérosols et les vapeurs;
- catégorie 2: cabines qui protègent seulement de la poussière;
- catégorie 3: cabines qui protègent de la poussière et des aérosols;
- catégorie 4: cabines qui protègent de la poussière, des aérosols et des vapeurs.

Bien lire les instructions

Le travailleur doit s'informer des dangers des produits et des mesures de protection prescrites avant chaque application, lors du mélange et du traitement ainsi qu'au moment des travaux consécutifs. Les fiches de données de sécurité donnent des renseignements supplémentaires (www.psm.admin.ch). ■

Brochure à télécharger

La brochure « Produits phytosanitaires, travailler en sécurité » peut être téléchargée sur agrartechnik.ch sous l'onglet « Technique », « Tests de pulvérisateurs ».



Exigences lors du stockage

- Le lieu de stockage doit pouvoir être fermé à clé.
- Le local doit être aéré, sec et frais.
- Il ne doit pas avoir d'écoulement possible (pas d'écoulement, seuil surélevé, sol étanche).
- Le stockage doit être ordonné.
- Les produits de traitement doivent être séparés de la nourriture, des fourrages et des médicaments.
- Il faut stocker les granulés et les poudres au-dessus des liquides.
- Les produits doivent être stockés dans

leur emballage original. Si ce n'est pas le cas, les contenants doivent être correctement étiquetés (contenu, symboles de dangers).

- Les recommandations du fabricant doivent être respectées (voir étiquettes, fiches de données de sécurité).
- Pour les exploitations appliquant SwissGAP, il faut encore respecter des directives particulières.

